



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 27 avril 2023
Présidence : Jean-Luc Danalet
Objet : Dépenses exceptionnelles pour la pose de conduites eaux usées (E.U) et eau potable (E.P), en traversée de la RC 549 Hermenches/Corcelles-le-Jorat

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu le préavis municipal n° 01 / 2023 du 3 avril 2023
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

à main levée et à la majorité des membres présents

1. de prendre acte de l'investissement de CHF 15'723.50 pour la dépense en objet
2. de prendre acte que ces travaux ont été réalisés, conformément aux modalités du préavis no. 08-2021 « compétence Municipale pour les dépenses exceptionnelles et imprévisibles » et en tenant compte de l'article no. 77, de notre Règlement du Conseil Général.
3. de prendre note que l'amortissement sera réalisé sur 30 ans avec impact sur les comptes 461 et 81

Ainsi délibéré en séance du 27 avril 2023.

Jean-Luc Danalet
Président

Laetitia Déglon
Secrétaire